

la lettre

N°17 HIVER 09/10

CCA H / COMITÉ NATIONAL DE COORDINATION DE L'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

→Edito



D.R.

Nouvelle formule pour notre Journée Nationale, composée désormais de deux temps forts. Un colloque, pour se former, échanger, débattre. Une cérémonie des Lauréats du CCAH, pour

mettre en lumière les initiatives les plus exemplaires développées et soutenues par nos membres.

Nouvelle formule, mais toujours la même volonté de favoriser les possibilités de rencontres et d'échanges entre des acteurs associatifs, publics, institutionnels, privés à but lucratif ou non. Avec un but commun pour tous ces acteurs : développer des pistes concrètes pour construire l'avenir des personnes handicapées.

Ce rôle de cœur de réseau guide toutes nos actions, et c'est ainsi que nous avons souhaité organiser cette première édition des Lauréats du CCAH. Son objectif est de valoriser des projets exemplaires de création ou de développement d'établissements et de services, projets soutenus par nos membres, groupes de protection sociale, mutuelles, entreprises et comités d'entreprise.

L'objectif entendu de notre Journée Nationale est donc bien évidemment de susciter l'envie, l'envie de créer, de développer des solutions d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité de la société pour tous.

Je vous donne donc rendez-vous le 10 mars 2010 à la Maison de la Mutualité à Paris, pour ce moment que j'espère riche, passionnant, et porteur d'avenir.

Karine Reverte
Directrice

Actualité du CCAH



JOURNÉE NATIONALE DU CCAH

**Travail, emploi,
handicap : le temps
des coopérations**

10 mars 2010

**Maison de la Mutualité
Paris**

Le 10 mars prochain aura lieu la Journée Nationale du CCAH. Consacré à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées, ce colloque réunira travailleurs handicapés, chefs d'entreprises, directeurs des ressources humaines, directeurs d'ESAT et d'Entreprises Adaptées, ainsi que les interlocuteurs institutionnels et associatifs en charge de l'emploi des personnes handicapées.

En s'appuyant sur les témoignages de ces acteurs de l'insertion professionnelle, nous questionnerons les notions de travail, d'emploi et d'employabilité, établirons un bilan de l'emploi des personnes handicapées et présenterons des structures spécialisées, véritables « passerelles vers l'emploi ».



Aussi, pour faciliter la rencontre entre l'entreprise et la personne handicapée, le CCAH souhaite, au cours de cette journée, valoriser des dispositifs innovants et reproductibles permettant la mise en place de solutions concrètes et évoquer les progrès restant à accomplir pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

**Inscription et informations
complémentaires : www.ccah.fr**

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Un contexte législatif favorable

Grâce à la loi de 1987, dite « en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés » l'embauche de personnes handicapées en entreprise a été rendue obligatoire dans une proportion d'au moins 6 % de l'effectif total. Ce texte a été renforcé par la loi du 11 février 2005 en alourdissant les sanctions financières pour les entreprises.

A l'heure actuelle, le bilan reste mitigé. Si de nombreuses entreprises ont entrepris une démarche d'insertion de personnes handicapées, on constate toutefois que moins de la moitié d'entre elles se conforme à la loi.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées : frilosité des entreprises devant l'inconnu, méconnaissance de la réalité et de la diversité des handicaps, accès difficile aux aides disponibles auprès des pouvoirs publics, méconnaissance des services proposés par le secteur associatif.

Il faut toutefois reconnaître que le recrutement d'une personne handicapée peut s'avérer un véritable parcours du combattant : comment par exemple, trouver les compétences requises parmi une population handicapée dont le niveau universitaire et l'expérience professionnelle peuvent apparaître insuffisants au regard de certains critères de recrutement ? Et comment sensibiliser le management et les équipes à la question du handicap ? Les grandes entreprises ont su réagir, notamment en créant des postes de responsables de mission handicap chargés de mettre en place des politiques spécifiques. Les PME-PMI quant à elles, souvent par manque de moyens, ne se sont pas toutes préoccupées du sujet et devront rapidement mettre en place une démarche handicap si elles ne veulent pas se voir assujetties à d'importantes contributions financières dès 2010.

L'emploi des personnes handicapées en quelques chiffres

- Le taux de chômage des personnes handicapées est estimé 2,5 fois supérieur à celui de la population totale (20 % contre 8 %).
- Environ 5 millions de personnes d'âge actif déclarent un problème de santé durable ou un handicap limitant leur capacité de travail.
- Au cours de sa vie active, une personne sur deux sera confrontée à une situation de handicap, qu'elle soit durable ou réversible.
- Environ 1 800 000 personnes ont une reconnaissance administrative de leur handicap.

Un guide pour les entreprises

L'une des problématiques que va rencontrer l'entreprise cette année est la hausse de la sanction financière si elle ne remplit pas son obligation en matière d'emploi de personnes handicapées. Mais la réponse à cette obligation suscite de réelles interrogations quant à son application concrète. L'entreprise cherche aujourd'hui des leviers pour démarrer une politique d'insertion et le CCAH, au carrefour du monde de l'entreprise et des associations se veut être une passerelle, un facilitateur de rencontre de ces deux mondes.

C'est pourquoi, le CCAH, lieu d'ouverture et de réflexion autour du handicap, distribuera lors de sa Journée Nationale un guide à destination des entreprises. Le CCAH s'est fixé pour objectif de donner des clés aux entreprises et de rendre visibles des dispositifs et des associations qui pourraient les accompagner sur ce thème de l'insertion professionnelle.

Le CCAH a soutenu



ESAT Le Colibri

CRÉATION D'UN ATELIER PÂTISSERIE

L'ESAT Le Colibri accueille 50 travailleurs handicapés psychiques. L'établissement propose un parcours d'insertion sociale et professionnelle centré sur la fabrication et la livraison de repas auprès de collectivités et de personnes âgées.

Les travailleurs-usagers évoluent dans un univers exigeant et très professionnel. 1 400 repas sont quotidiennement produits. La production est effectuée de 6h30 à 18h00 par 5 brigades. Le temps de travail journalier est de 7 heures, dont une affectée au temps de repas.

L'équipe pluridisciplinaire, composée à la fois de professionnels de l'action médico-sociale et de professionnels de la restauration, se charge de délivrer l'accompagnement nécessaire à l'animation du projet professionnel individualisé de chacun des travailleurs.

La création de l'atelier pâtisserie permettra de créer 5 nouveaux postes de travail. Elle offrira également l'opportunité d'étoffer l'offre commerciale de

l'établissement et de diversifier les situations professionnelles proposées.

L'installation de la nouvelle activité va nécessiter l'aménagement d'un nouveau réfectoire conçu comme un lieu confortable, convivial et reposant.

Le CCAH participe au projet à la hauteur de 45 000 €.

ESAT Le Colibri

Association œuvre Falret

58, rue du Dessous des Berges

75013 PARIS - 01 56 61 72 72



Nouveau rendez-vous annuel du CCAH, LES LAURÉATS DU CCAH le 10 mars 2010 à 16h30 à la Maison de la Mutualité à Paris.

En sa qualité de financeur, le CCAH a souhaité mettre en lumière des projets exemplaires d'établissements et de services développés par les acteurs du secteur handicap.

Le CCAH lance ainsi la première édition des Lauréats du CCAH, manifestation destinée à valoriser les initiatives les plus significatives soutenues par ses membres.

Parmi plus de 200 projets, l'équipe du CCAH a présélectionné 21 projets répartis selon quatre catégories et les a soumis à un jury d'experts qui s'est réuni le 25 septembre dernier pour délibérer dans les locaux du CCAH à Paris.



LE JURY

Co-présidé par Patrick

GOHET, Président du CNCPPH et Joël DELGOVE, Président du CCAH, le jury des Lauréats est composé de membres adhérents et associés du CCAH et de personnalités qualifiées.

La réunion du Jury a été l'occasion de débats souvent passionnés. Afin de départager les projets, les membres ont particulièrement porté leur attention sur les passerelles mises en place avec le milieu ordinaire, la qualification des équipes encadrantes, la participation des personnes handicapées et des familles dans la mise en œuvre du projet ou encore l'aspect innovant et reproductible du projet.

Après plus de 3 heures d'échanges et de discussions animés, le vote du jury a permis de distinguer 5



lauréats.

Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie de remise de prix qui se déroulera à l'issue de la Journée Nationale du CCAH.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 10 mars prochain.

Les Lauréats DU CCAH

LES PROJETS PRÉSÉLECTIONNÉS

Au cours de la première édition des Lauréats du CCAH seront décernés 5 prix, dont un Prix spécial du jury attribué au projet « coup de cœur ».

1^{ère} Catégorie : formes innovantes d'accueil et d'accompagnement

- FAM-MAS de Ballan-Miré - Mutualité Française d'Indre-et-Loire
- Maison d'accueil temporaire L'Escale - Association APAHM
- Résidence d'accueil Mountarem pour personnes handicapées psychiques - Association APATPH
- Foyer occupationnel de Chelles - Association Sésame autisme gestion et perspectives
- Habitat regroupé de Chambray-lès-Tours - Association Le Mai

2^e catégorie : Accueil des personnes handicapées vieillissantes

- Appartements groupés Pilier Rouge - APF

→ Foyer d'accueil médicalisé Marie-Louise - Association Marie-Louise

→ MARPHAVIE de Périgné - Association gestionnaire de la Marpa du secteur de Périgné et communes environnantes

→ Maison de retraite spécialisée de Cernay - Association Adèle de Glaubitz

→ EHPAD l'Ostal du lac - Association ADAGES

3^e catégorie : accès à l'emploi

- ESAT Les ateliers de la prairie - Association La Colonie Franco-Britannique de Sillery
- SESSAD le pied à l'étrier - Association Formation et Métier
- Entreprise Adaptée APF Industrie - APF

→ ESAT CPDS - APAJH 38

→ Atelier passerelle ESAT Yvonne Wendling - Association Les Papillons Blancs de Clamart, Issy-les-Moulineaux et communes voisines

→ TADEO Solution d'accessibilité professionnelle - SA Delta Process

4^e catégorie : vie sociale et autonomie

- ASPHA Service à domicile - Association ASPHA
- De bouche à oreille - SARL de bouche à oreille
- SAVS Paris 12 - Association Œuvre Falret
- Gîte La Bergerie - SARL Landes escapades animation
- Vie dans la ville - Adapei 92



D.R.

Depuis la création de la revue ÊTRE Handicap Information créée il y a 18 ans, comment le cadre définissant l'accès à l'emploi des personnes handicapées a-t-il évolué ?

Le cadre législatif a plutôt bien évolué. Les lois de 1975, 1987 et 2005, la mise en place de l'Agefiph ont créé une véritable dynamique en faveur de l'insertion professionnelle.

L'application de la loi de 87 a mis du temps à se mettre en place mais elle a, au final, poussé les entreprises à se mobiliser. La loi de 2005 est allée plus loin. Le fait qu'un Président de la République, Jacques Chirac, ait fait du handicap l'une de ses trois priorités a eu un impact important. Il a permis de mettre en

lumière le handicap. La loi de 2005 a valorisé les personnes handicapées, leurs capacités et leurs compétences. Elle les a aidées à reprendre confiance.

Quelles évolutions peut-on noter dans le comportement et les représentations des entreprises vis-à-vis des personnes handicapées ?

On peut parler d'une évolution importante. Au départ, seules quelques entreprises agissaient en faveur des personnes handicapées. Aucune d'entre elles ne voulait communiquer sur leurs actions de peur que celles-ci soient perçues comme un travail réalisé « sur le dos » des personnes handicapées.

La revue ÊTRE Handicap Information souhaitait mettre en avant et diffuser ces expériences réussies. Symptomatiquement, le Club (d'entreprises) Être, créé autour de la revue, réunissait à sa création en 1994 trois chargés de mission handicap. On en compte aujourd'hui 220. Le poste même de chargé de mission handicap était au départ considéré comme « une voie de garage », c'est aujourd'hui un véritable métier. On est passé d'actions silencieuses à une politique affichée, considérée comme de

bonnes pratiques dont l'entreprise doit être fière et sur lesquelles on doit communiquer pour servir d'exemple à développer.

Quelles sont les secteurs et les types d'entreprises qui doivent faire un effort pour améliorer l'accueil des personnes handicapées ?

On ne distingue pas de secteurs ou de types d'entreprises qui doivent, en particulier, faire un effort. Par contre certains secteurs, le bâtiment par exemple, fabrique du handicap. Mais la politique d'emploi en faveur des personnes handicapées dépend du PDG ou du directeur de l'entreprise.

Il existe des axes de développement peu utilisés par les entreprises. Par exemple, nombre d'entre elles ont recours à des prestataires de services auxquels elles demandent le respect de clauses sociales et éthiques. De la même façon, elles pourraient imposer une clause sur le handicap tout en aidant leurs prestataires à construire une véritable politique d'insertion des personnes handicapées.

LES MEMBRES DU CCAH

LES GROUPES

DE PROTECTION SOCIALE

/ AGRICA / AG2R LA MONDIALE / APICIL / APRIONIS / AUDIENS / B2V / D&O / IRCEM / IRP AUTO / LOURMEL / MALAKOFF MEDERIC / MORNAY / NOVALIS TAITBOUT / PRO BTP / RÉUNICA / VAUBAN HUMANIS /

LES MUTUELLES

/ CNG-MG MUTUELLE DE LA GENDARMERIE / LA MUTUELLE GENERALE / MAI / MCDEF / MGET / MIP / MMJ / MNH / MUTUELLE

DU PERSONNEL DU GROUPE / SOCIETE GENERALE / MUTUELLE INTEGRANCE / MUTUELLE RENAULT / MUTUELLE DU TRESOR / SMAR /

LES ENTREPRISES, COMITES D'ENTREPRISE, CAISSES D'ACTION SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES

/ ACAS du CEA / ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES ET DIPLOMES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE / AFEH DE LA POSTE ET DE FRANCE TELECOM / BANQUE DE FRANCE / BNP PARIBAS / CAES du CNRS / CCAS / CCE AIR FRANCE / CNBF

/ CREDIT AGRICOLE SA / CREDIT FONCIER / OCIRP / RATP / REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS / ILE-DE-FRANCE / SNCF /

LES ASSOCIATIONS NATIONALES / ANAÉ / ANCREAI / APF / ASSOCIATION VALENTIN HAÛY / CESAP / CROIX ROUGE FRANCAISE / FAF / FEDERATION DES APAJH / FEDERATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE CROIX-MARINE / HANDICAP INTERNATIONAL / L'ADAPT / ORDRE DE MALTE FRANCE / UNAFAM / UNAFTC / Unapei / U.N.A.P.H. / UNASEA / UNIOPSS / UNISDA /

